



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JANVIER 2018

L'An Deux Mille dix huit
Le MERCREDI 24 JANVIER

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 18 janvier 2018, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Madame et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe

- **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – DUTRIAUX Bruno – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – TRAEN Amélie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique – MESNARD Katia - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur LEVESQUE Patrick donne pouvoir à Monsieur CORDIER Dominique

Monsieur LEONARDI Frédéric donne pouvoir à Madame Brigitte LIEURE

Monsieur VANDEWALLE Franck donne pouvoir à Madame Christine FABUREL

ABSENTS : Madame CAYER Anne-Françoise

Monsieur CHISS Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Madame DUCHE-THOURILLON est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal, le Compte-rendu de la séance du 20 décembre 2017.

Madame Rose-May CHAMBRELANT explique qu'elle n'a pas pu imprimer ce compte-rendu et qu'elle souhaite en obtenir une version papier.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 20 Décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

EAU POTABLE : COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS (COP) ELECTION DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que lors de la séance du 20 décembre 2017, les membres du conseil municipal l'ont autorisé à contracter avec l'ADTO et à lancer les démarches nécessaires en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) Eau potable.

En effet, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Délégation de Service public relatif à la gestion de l'eau potable actuellement gérée par Véolia arrive à échéance au 31 décembre 2018 et qu'il y a lieu de préparer en amont la remise en concurrence de ce contrat.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de désigner les membres de la commission d'ouverture des plis.

Monsieur le Maire présente la liste ci-dessous :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Anne FUMERY	Bruno DUTRIAUX
Christophe CRUCET	Franck VANDEWALLE
Sébastien PULLEUX	Frédéric LEONARDI
André DUTHOIT	Patrick CHOQUET
Michel MAGNIER	Patrick LEVESQUE

Aucune autre liste n'est déclarée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les articles L. 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20/12/2017 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP),
- Considérant que la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) est composée, outre le Maire ou son représentant, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,
- Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1°) de prendre acte du dépôt de la liste « Ensemble pour Bresles » présentée par Monsieur Dominique CORDIER

2°) d'enregistrer l'existence d'aucune autre liste à ladite élection lors de l'ouverture de la séance à ladite élection lors de l'ouverture de la séance ;

3°) d'engager les opérations de vote pour l'élection des membres titulaires, d'une part, et l'élection des membres suppléants, d'autre part ;

DESIGNE, à l'unanimité,

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) : **Monsieur Dominique CORDIER, Maire**

Monsieur le Maire procède à l'élection des membres titulaires.

Membres titulaires

Nombre de votants : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) :

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Ensemble pour Bresles	25			25

Et, Monsieur le Maire proclame élus les membres titulaires de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

- Madame Anne FUMERY
- Monsieur Christophe CRUCET
- Monsieur Sébastien PULLEUX
- Monsieur André DUTHOIT
- Monsieur Michel MAGNIER

Monsieur le Maire procède à l'élection des membres suppléants.

Membres suppléants

Nombre de votants : 25

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) :

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 : Ensemble pour Bresles	25			25

Et, Monsieur le Maire proclame élus les membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

- Monsieur Bruno DUTRIAUX
- Monsieur Franck VANDEWALLE
- Monsieur Frédéric LEONARDI
- Monsieur Patrick CHOQUET
- Monsieur Patrick LEVESQUE

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : PROPOSITION DE RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS A LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Madame Christine FABUREL rappelle aux membres du Conseil Municipal que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a pour objet l'élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées sur quatre jours.

Madame Christine FABUREL rappelle aux membres du Conseil Municipal que, lors des conseils d'école, le projet de retour aux 4 jours a été voté à l'unanimité.

Les horaires ont été également validés, en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves, de même que par l'Inspection Académique.

Les horaires de l'école primaire seront donc les suivants : 8h30/11h30 et 13h45/16h45. Pour les classes maternelles, ils se déclineront de la manière suivante : 8h45/11h45 et 13h30/16h30.

La pause méridienne restera inchangée, dans le but de respecter le temps de repas pour les enfants mangeant à la cantine.

Cette nouvelle organisation aura pour incidence la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Il en découlera également une perte financière à hauteur de 42 000 euros, versées par l'Etat ; la fin des conventions avec les associations AEKS Karaté, Tropicana Brasil Show et d'escrime ; ainsi que la fin de la collaboration des enseignants des écoles de Bresles.

Cependant, le retour à la semaine de quatre jours permettra l'ouverture classique du centre ALSH le mercredi toute la journée et ne modifiera en rien le volume horaire des animateurs puisque le temps de travail consacré aux TAP sera réparti sur le mercredi.

Madame Christine FABUREL indique également qu'un courrier de remerciements sera adressé aux associations et aux écoles. Elle remercie également Madame Rose-May CHAMBRELANT pour son investissement auprès des enfants lors des ateliers lecture.

Un courrier d'informations sera également adressé aux parents pour les avertir de la fin des TAP.

En conséquence, il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de :

- Confirmer les avis émis par les conseils d'école maternelle et élémentaire
- Approuver les nouveaux horaires
- Confirmer les tarifs de l'ALSH et notamment ceux du Mercredi à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur l'impact financier de ce retour à la semaine de 4 jours. Il rappelle que l'organisation actuelle a été présentée, à l'époque, onéreuse pour la Ville et se demande si ce retour engendrera des économies.

Madame Anne FUMERY explique que si la Ville poursuit dans la démarche actuelle l'Etat stoppera les aides actuellement versées.

Elle précise que les taux d'encadrement changent et engendre des coûts supplémentaires. Par ailleurs, l'ouverture de l'ALSH le mercredi n'est pas sans incidence financière. Cette mesure n'a ainsi aucun impact sur les finances, l'équilibre financier est maintenu.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la Ville est de pouvoir répondre aux attentes des parents qui exercent une activité professionnelle. Le service rendu est un juste retour des impôts collectés auprès des contribuables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Valide les propositions émises ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES : RIFSEEP

Monsieur le Maire explique que La Ville de Bresles, soucieuse de sécuriser le régime indemnitaire des agents, mis en place par la collectivité et actualisé en date du 15 mars 2017, souhaite mettre en place le RIFSEEP à la date du 1^{er} mars 2018.

Cette échéance est fixée, en concertation, avec le Trésorier de la Ville et prend en compte le transfert des services de la Trésorerie de Bresles vers celle de Clermont au 1^{er} janvier 2018.

Pour ce faire, le Directeur Général des Services et le Responsable des Ressources Humaines de la Ville ont, après plusieurs formations et réunions d'information, travaillé et préparé ce dossier afin de le sécuriser.

Au regard de la législation, la mise en place du RIFSEEP s'impose à la collectivité.

Dans le cas contraire, le régime indemnitaire des agents serait appelé à disparaître purement et simplement.

Il est à noter que les services de la Préfecture, du Centre de Gestion de l'Oise et de la Somme, de l'Union des Maires et de la DGPIF ont été consultés et que le Comité Technique, en date du 15 décembre 2017, a émis un avis favorable sur ce projet.

Par conséquent, les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire des agents de la ville.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hubert GAGE, Directeur Général des Services pour préciser les points techniques de cette mesure.

Monsieur Hubert GAGE expose la méthodologie de travail engagée par les services de la Ville, les objectifs fixés par Monsieur le Maire, de maîtriser la masse salariale et de garantir la sécurité juridique de ce dossier.

Monsieur Hubert GAGE explique que le Comité Technique a été saisi, conformément à la législation et que cette instance a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Hubert GAGE expose que l'objet de cette réforme vise à reconnaître davantage les compétences, l'expérience et les savoir-faire des agents et non plus sur les seuls critères de l'ancienneté et du grade.

Il explique qu'une partie du régime indemnitaire, qui peut atteindre jusqu'à 40% du salaire, sera déterminé lors des entretiens annuels d'évaluation, sur la base d'objectifs prédéterminés.

Monsieur Sébastien PULLEUX s'interroge sur la pertinence du lien rémunération/objectif et sur les impacts négatifs d'une telle réforme.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON répond que l'évaluation des agents et la mesure des objectifs fixés est aujourd'hui courant.

Madame Anne FUMERY précise qu'il en est le cas autant dans le privé que dans la fonction publique.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville est obligée de mettre en place ce système pour maintenir un régime indemnitaire aux agents. Par ailleurs, il explique que les critères seront objectifs et mesurables.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de :

- Valider le régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel
- Maintenir les dispositions des délibérations antérieures pour les cadres d'emplois pour lesquels l'arrêté RIFSEEP n'a pas été publié
- Instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus

- Instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus
- Revaloriser les primes dans les limites fixées par les textes de référence
- Calculer le versement des primes dans les limites inscrites chaque année au budget.

RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la Ville afin de tenir compte des évolutions pour l'année 2018.

Les modifications proposées ont pour objectifs :

- La création d'un poste nouveau afin de tenir compte de la création d'un service ALSH Adolescent
- De renforcer et de professionnaliser les Services Techniques de la Ville
- De renforcer le service comptabilité d'un autre poste pour tenir compte des projets de la Ville ainsi que de la mise en œuvre de la dématérialisation et de la fermeture de la Trésorerie

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de créer trois postes :

- Un poste au sein des Services Techniques de la Ville de Bresles, de niveau Adjoint Technique Territorial
- Un poste de Directeur Adjoint au sein de l'ALSH Jacques BAIZE, de niveau Adjoint d'Animation Territorial
- Un poste de Comptable au sein du service Finance/Comptabilité, de niveau Adjoint Administratif Territorial

Monsieur le Maire précise que ces créations ne seront pas supérieures aux prévisions budgétaires votées lors du budget primitif 2017.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle les besoins exprimés auprès des Services Techniques de la Ville. Les demandes sont en constante augmentation et les agents sont également sollicités pour répondre à de nouvelles manifestations.

Par ailleurs, Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il veille à ce que les plannings soient respectés et qu'il a constaté un besoin en matière d'entretien des bâtiments communaux.

Par conséquent, il y a lieu pour répondre à ces nouvelles exigences de renforcer et de professionnaliser les équipes.

Monsieur le Maire remercie à la fois Monsieur Christophe CRUCET pour son investissement et les services techniques de la Ville.

Monsieur le Maire appelle au civisme de chacun et observe lui aussi une multiplication des dépôts en matière de déchets sauvages et d'incivilités telles que le non-ramassage des crottes de chiens. Il prévient qu'il n'hésitera pas à sanctionner les délinquants quel qu'ils soient en cas d'infractions dument constatées.

Monsieur le Maire explique qu'il a saisi les services de la CAB de la question des déchets sauvages et a donné des consignes de fermeté au policier municipal pour verbaliser.

Monsieur Christophe CRUCET constate qu'un vrai problème d'éducation existe au regard des infractions et dégradations constatées, notamment au niveau de la Trye.

Monsieur Patrick CHOQUET estime que la Ville ne doit pas hésiter à recourir aux contrats aidés si elle le peut.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Patrick CHOQUET que la Ville recrutera en fonction des besoins recherchés, pour que la Ville de Bresles demeure une ville propre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les propositions ci-dessus.

SUBVENTIONS 2018 : OPERATIONS AMENAGEMENTS DES PLACES ET GROUPE SCOLAIRE / MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter toutes subventions utiles pour les projets :

- Aménagements des Places du Centre Bourg
- Groupe scolaire – Médiathèque

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit principalement d'anticiper les demandes de subvention au titre de la DETR, de la DSIL et de la CAB.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville avait obtenu deux subventions conséquentes pour le projet de Halle de Plein Vent et qu'il serait intéressant pour la Ville de renouveler ce succès.

Monsieur le Maire explique les problématiques posées par l'Architecte des Bâtiments de France tant en termes de temps que financier. Il explique que la Ville fait face à cette situation sans jamais oublier ses objectifs initiaux et qu'il plaidera avec détermination les dossiers de la Ville tant auprès de la CAB, que du Département et de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions utiles à ce projet.

FETES ET CEREMONIES : CONCERT ORCHESTRE HARMONIE DE BEAUVAIS ET CONCERT DE JAZZ

Madame Régine GILLAIN rappelle aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Maire avait demandé l'an passé de travailler sur un évènement culturel qui pourrait se renouveler chaque année à une période précise de l'année. Il avait alors été décidé de le fixer aux premiers jours du printemps.

L'Orchestre d'Harmonie de L'Oise (OHB), qui avait inauguré les premières festivités de printemps l'an passé a été très apprécié puisque près de 400 personnes se sont déplacées à Bresles.

Vu le succès remporté et à la demande de beaucoup de personnes, l'OHB a de nouveau été retenu pour venir animer cette deuxième année printanière, le dimanche 8 avril 2018 à 15H00, à la salle Polyvalente Robert GOURDAIN.

Un nouveau programme sera proposé, grâce aux 52 musiciens de l'OHB qui animeront la deuxième partie de cet après-midi musical. L'OHB conviera le Brass Band Oise (BBO), composé de 34 musiciens qui joueront des morceaux choisis et connus de tous pour sa première partie. Le programme durera 2 heures.

Le concert sera gratuit et offert par la Municipalité aux Breslois. Toutefois, il est conseillé de réserver ses places dans un souci d'organisation et de sécurité du publique.

Dès que le Conseil Municipal aura entériné ce projet, Madame Régine GILLAIN indique qu'il sera possible de continuer à travailler sur le projet notamment par la diffusion d'affiches et de programmes, de lancer les

différents devis pour le repas du dimanche midi pour les musiciens ainsi que la collation prévue à la fin du concert avec les musiciens et les conseillers municipaux.

A cet effet, Madame Régine GILLAIN fera donc appel à une association bresloise pour assurer le service de l'entracte, sachant qu'il s'agit d'un service fait et non une prestation pour réaliser des bénéfiques, les boissons et les gâteaux étant pris en charge par la Municipalité.

Quelques représentants locaux seront également présents pour exposer des photos, de la peinture ou autre afin que les visiteurs puissent découvrir le Centre-Bourg, le but étant de les faire revenir, tant pour son histoire, ses commerces, sa nature que son marché des saveurs.

De même, dans le but de proposer des spectacles de qualité et permettre aux Breslois l'accession à des manifestations culturelles, un concert de jazz aura lieu, sous la halle de Plein Vent, le Samedi 26 Mai 2018 de 19h00 à 21h00. Le coût de la prestation s'élèverait à 500 euros en y ajoutant les collations et sandwiches pour les musiciens. Un coin bar sera d'ailleurs installé pour permettre au public de se rafraîchir.

Soucieux de développer l'offre culturelle de la Ville de Bresles, Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal, de valider et programmer, d'ores et déjà, ces deux manifestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à conventionner avec l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais et avec Jazz and Co.

CCAS : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Madame Anne FUMERY rappelle que l'Assemblée Générale délibérante a désigné comme membre du CCAS les personnes suivantes :

Madame Anne FUMERY

Madame Karine JUNOD

Madame Rose-May CHAMBRELANT

Madame Thérèse LIEURE

Madame Aurélie MACAIRE

Madame Régine GILLAIN

Par conséquent, il convient, au regard de la démission de Madame Karine JUNOD de procéder à une nouvelle élection d'un membre du CCAS.

Monsieur le Maire demande si des candidats souhaitent se déclarer.

Monsieur Patrick CHOQUET se porte candidat.

Après avoir procédé à l'élection, Monsieur le Maire proclame Monsieur Patrick CHOQUET élu à la majorité des voix et une abstention celle de Monsieur Patrick CHOQUET.

DIVERS

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Monsieur André DUTHOIT informe de la prochaine séance de Ciné Rural.

Monsieur Christophe CRUCET explique, qu'après un an de fonctionnement, la Ville programmera une vérification de l'installation de la Halle de Plein Vent au cours des mois de juillet et/ou d'août, et que la Ville profitera de cette occasion pour procéder au nettoyage de la structure.

Madame Régine GILLAIN demande les suites qui sont envisagées en ce qui concerne les dégradations de la porte arrière de l'Eglise.

Monsieur Christophe CRUCET explique que la Ville prépare le budget 2018 et qu'elle doit recueillir la validation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur André DUTHOIT répond qu'il a sollicité un devis.

Monsieur le Maire explique qu'il préfère attendre une étude complète des travaux à réaliser en lieu et place d'un simple rafistolage. Il explique qu'il a sollicité les services de la DRAC pour obtenir des subventions et que la réponse est à l'étude pour 2019.

Madame Christine FABUREL informe de l'ouverture de l'ALSH Adolescent et présente le flyer qui a été réalisé par les animateurs de la Ville.

Monsieur le Maire remercie Madame Christine FABUREL pour son investissement ainsi que Madame Céline PIAT qui prendra la direction de ce nouveau service.

Monsieur Patrick CHOQUET félicite de la qualité de ce flyer.

Monsieur Bruno DUTRIAUX informe de la pièce de théâtre qui sera jouée par le Théâtre Impérial de Compiègne.

Monsieur le Maire précise que cette pièce manifeste la volonté de la Ville d'offrir à tous une attractivité culturelle nouvelle.

Monsieur Michel MAGNIER informe de la prochaine sortie nature en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles, ainsi que de la pose de panneaux d'information le long du parcours pédagogique de la Trye.

Monsieur le Maire informe de la décision de Monsieur le Préfet de fusionner le syndicat dans une structure plus globale où Monsieur Christophe CRUCET aura mandat pour représenter et défendre les intérêts de la Trye et de la Ville de Bresles.

Madame Rose-May CHAMBRELANT exprime la joie qu'elle a eu à participer aux activités des TAP.

Monsieur le Maire l'invite à poursuivre cette démarche et son investissement auprès des nombreuses associations de la Ville.

Monsieur Patrick CHOQUET souligne la mise en place de panneaux d'informations touristiques au niveau de l'Eglise et e la cour du château.

Monsieur le Maire rappelle le travail conduit par Mesdames JUNOD et FUMERY en concert avec le collègue Condorcet. Il informe qu'une réception sera organisée avec les collégiens et que les flashes codes permettent un accès à l'histoire de ces lieux en italien, allemand, anglais et français.

Madame Josette FABUREL s'inquiète du bon fonctionnement des feux tricolores au carrefour du Petit Chantilly.

Monsieur le Maire lui explique qu'il y a lieu de passer au vert et de s'arrêter au rouge.

Monsieur André DUTHOIT précise que les feux feront l'objet d'une vérification régulière et qu'un réglage a eu lieu au mois de janvier.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante les prochains événements à venir, à savoir :

- Le marché des saveurs qui se tiendra **vendredi 26 janvier 2018** à partir de **16h30, Place du Linciau**. A cet effet, des flyers sont distribués pour diffuser l'information concernant les dates à venir pour l'année 2018.
- Un exercice d'évacuation aura lieu **jeudi 25 janvier 2018** à partir de **9h15** au **Collège Condorcet**.
- Dans le cadre du ciné rural, une séance intitulée « La Mélodie » se déroulera à la Salle Robert Gourdain à 20h30 le 25 janvier.
- Une Sortie Nature à l'occasion de la journée mondiale des zones humides « Partons à la découverte des oiseaux hivernants du marais » est proposée le **Samedi 3 février 2018**. Le **départ** est prévu à **10h** et les inscriptions sont à effectuer auprès de Franck COMINALE.
- De même, Itinérance en Pays de l'Oise proposera une représentation de théâtre sur le thème « Qu'est-ce que le Théâtre ? » à la salle Robert GOURDAIN. le **jeudi 8 février 2018 à partir de 20h30**.
- Le Lycée Félix Faure organisera ses Portes Ouvertes le **samedi 17 février 2018 de 9h à 13h**.
- La traditionnelle cérémonie en l'honneur des diplômés avec mention se tiendra quant à elle le **samedi 10 février 2018**.
- Des animations autour du thème de la Saint Valentin se dérouleront à la médiathèque les **7 et 10 février 2018 de 14h à 16h**.
- Une opération Hauts-de France-Propres se tiendra les **vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars 2018**.
- Le **8 avril 2018**, l'Orchestre d'Harmonie de Beauvais donnera donc un concert à la salle Robert GOURDAIN.
- Une matinée éco-citoyenne aura lieu le **14 avril 2018**.

Pour conclure la séance, Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante que l'Etablissement Français du Sang remercie la municipalité pour le prêt de la salle Robert GOURDAIN et que la ville de Hermes a également adressé des remerciements pour le prêt de la salle lors de la buche des Aïnés.

**L'ordre du jour, étant épuisé,
La séance est levée à 21h12.**

LEXIQUE :

ADTO : Assistance Départementale pour le Territoire de l'Oise

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CT : Comité Technique

CDG : Centre de Gestion

COP : Commission d'Ouverture des Plis

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DEMOS : Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestre à Vocation Sociale

DRAC : Direction Régionales Affaires Culturelles

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DGFIP : Direction Général des Finances Publiques

DSP : Délégation de Service Public

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

UMO : Union des Maires de l'Oise

ONAC : Office Nationale des Anciens combattants

OHB : Orchestre d'Harmonie de Beauvais

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel